

# FORMATION AVITAILLEMENT ET APPROVISIONNEMENT MARITIME – FLUVIAL - AERIEN

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

## SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

### I. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

### II. AVITAILLEMENT MARITIME EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. REGIMES D'EXONERATION DE LA TVA
- C. REGIME D'EXONERATION DE LA TICPE
- D. EXONERATION DE TICPE POUR LES NAVIRES PRIVES
- E. EXONERATION DE TICPE POUR LES AUTORITES PUBLIQUES
- F. ATTESTATION D'IDENTIFICATION DE BENEFICIAIRE D'EXONERATION DE TICPE
- G. EXONERATION DE TICPE POUR D'AUTRES ACTIVITE OU CAS PARTICULIERS
- H. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT MARITIME (DSCM)
- I. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT MARITIME (SSCM)
- J. DISTRIBUTION DEPUIS UN ETABLISSEMENT EN REGIME SUSPENSIF

### III. AVITAILLEMENT FLUVIAL EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. EXONERATION DE TICPE POUR LES AVITAILLEMENTS FLUVIAUX ET DOCUMENTS REQUIS
- C. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT FLUVIAL (DSCF)
- D. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT FLUVIAL (SSCF)

### IV. AVITAILLEMENT AERIEN EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. MODALITES DE DISTRIBUTION DU CARBURANT EXONERE
- C. ENTREPOT FISCAL DE CARBURANT D'AVIATION (EFCA)
- D. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT D'AVIATION (DSCA)
- E. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT D'AVIATION (SSCA)

### V. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES AVITAILLEMENTS MARITIMES, FLUVIAUX ET AERIENS

- A. DOCUMENT SIMPLIFIÉ D'ACCOMPAGNEMENT (DSA)
- B. DECLARATION SIMPLIFIEE POLYVALENTE COMMERCIALE / ADMINISTRATIVE (DSPC / DSPC)

### VI. GESTION DES DECHETS DE PRODUITS ENERGETIQUES

### VII. CONSERVATION ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée aux obligations déclaratives de l'entrepositaire agréé
PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs
MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges
PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis
ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation
HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeune d'1H incluse)
FORMATION INTER-ENTREPRISE : LIEU : NANTES (44) ou visioconférence <b>Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT</b> (3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)
FORMATION INTRA-ENTREPRISE : <b>Individuelle : 1500€/1 journée</b> <b>Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).</b> Pour toute demande, veuillez nous contacter
INTERVENANT : Alain ROUX Ex-directeur douane-accise
COORDONNEES : 4 Boulevard Allard – CS24184 44184 NANTES CEDEX Tel : 06 19 05 49 42 <a href="mailto:formation@sadpe.fr">formation@sadpe.fr</a>
NIVEAU DE FORMATION : Expert
Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité
DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation